

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Occupation temporaire du domaine public de locaux d'activités et bureaux situés sur la zone aéroportuaire de Montpellier-Méditerranée

AVIS DE PUBLICITE

En application de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la communauté d'agglomération du Pays de l'Or organise une procédure de sélection préalable à la délivrance un titre d'autorisation d'occuper le domaine public communautaire composé de locaux d'activités et bureaux sur la zone aéroportuaire de Montpellier-Méditerranée.

Référence de l'avis : n°2025-034 BAT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR

300, Avenue Jacqueline AURIOL

Zone Aéroportuaire - CS 70040

34137 MAUGUIO - CEDEX

Tél : 04 67 12 35 00

Descriptif du projet

L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or est de susciter, d'identifier, de sélectionner un projet afin de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation temporaire du domaine public de locaux d'activités et bureaux situés sur la zone aéroportuaire de Montpellier-Méditerranée.

Adresse du bien concerné :

Avenue Jacqueline Auriol, Zone aéroportuaire Montpellier-Méditerranée – 34130 Mauguiro

Descriptif du site global :

Le site global s'inscrit sur un terrain de 32 210 m². La parcelle concernée est cadastrée 000 EB 37, de forme irrégulière et est située à l'abord de la D172. Le terrain est composé de plusieurs bâtiments d'enseignement et de stockage (hangars).

Au Nord-Est du site se trouve l'aéroport de Montpellier qui joue un rôle majeur dans l'emplacement de cette école dédié à l'apprentissage de futurs pilotes.

Le paysage environnant est principalement composé de bâtiments industriels, de bureaux et d'établissements d'enseignement. Le tissu urbain est donc fractionné mais dense en volumétrie. Une attention est placée à la végétation dans ce secteur.

Aujourd'hui, le site se décompose en un groupement de trois établissements répartis sur quatre bâtiments (A-B-C et D).

Dans la perspective d'une libération des espaces actuellement occupés par des occupants (bâtiment D), la communauté d'agglomération du Pays de l'Or engage une procédure de sélection d'un nouvel occupant dans les locaux qui seront laissés vacants.

Désignation des locaux :

La communauté d'agglomération du Pays de l'Or met à disposition des locaux en parfait état d'entretien, offrant de belles prestations notamment quant à la qualité des matériaux de conception, système de sécurité, réseaux des courants forts et faibles, classification ERP.

La surface totale des locaux mis à disposition est de 4 470 m² répartie sur deux (2) niveaux (RDC et R+1), composé de la façon suivante :

- 3 405 m² de locaux type entrepôt/hangar avec une très grande hauteur sous plafond
- 1 065 m² de bureaux câblés, climatisés et en partie cloisonnés
- 2 620 m² environ de terrain / parkings aménagés d'un enrobé lourd

Durée de l'autorisation d'occupation : cinq (5) ans à minima, renouvelable sans que la durée d'occupation n'excède la durée de la concession aéroportuaire signée par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or fixée jusqu'en 2042.

Montant de la redevance : En contrepartie de l'AOT qui lui sera accordée, l'occupant versera une redevance pour les locaux. Le montant de la redevance devra être proposé par le candidat. Le montant plancher annuel fixé par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or est de 395 000 euros H.T.

Conditions de participation

L'offre est faite au moyen d'une lettre de candidature contenant l'offre du candidat. Elle doit, en outre, comprendre les éléments suivants :

- Données juridiques, financières, techniques
- Présentation détaillée du projet envisagé

- Business plan détaillé
- Tout autre document permettant d'apprécier le savoir-faire de l'entreprise candidate et sa reconnaissance auprès de ses clients

Critères d'attribution	20 % : Critère liés à l'entreprise candidate 30 % : Critère économique 50 % : Critères techniques du projet Les sous-critères sont détaillés dans le cahier des charges de la consultation
Visite du site	Les candidats pourront s'ils le souhaitent effectuer une visite du site. Le point de contact est le suivant : secretariat@paysdelor.fr
Documents	Cahier des charges + Plans des locaux à retirer à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Pays de l'Or300, avenue Jacqueline Auriol, 34130 Mauguio Tél. : 04 67 12 35 00 - secretariat@paysdelor.fr
Offres	Remise des offres le Vendredi 21 novembre 2025 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires	La transmission des offres sera faite directement (au choix) : <ul style="list-style-type: none"> - Par voie postale à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Pays de l'Or 300, avenue Jacqueline Auriol - Zone aéroportuaire, CS 70040 - 34137 Mauguio Cedex - Par voie dématérialisée : secretariat@paysdelor.fr
Transmission	Avis envoyé pour publication le 08/10/2025